Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 015-211502042-20240521-DEL_2024_037-DE

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : **17** **Présents : 12** **Votants : 15**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile (procuration donnée à Janine TEISSEDRE), PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine (procuration donnée à Jean-Luc DONEYS).

L'an deux-mille vingt-quatre, le 21 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération N° 2024-037 – Tarifs de la restauration scolaire pour les adultes année scolaire 2024-2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tarif suivant de la cantine scolaire pour l'année 2024-2025 :

- Adulte 7,00 € (tarif année 2023-2024 : 7,00 €)

Après délibération, la proposition est approuvée par 15 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/05/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 23/05/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO

MAIRIE de SAINT-PAUL-des-LANDES 15 (Cantal)

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER